

Soutiens Ton Sportif

pour préparer les champions de demain

À l'approche des Jeux Méditerranéens, la Fondation du Sport Français confirme la montée en puissance de Soutiens Ton Sportif, dispositif lancé dans le prolongement des Jeux de Paris 2024 : 1 500 sportifs inscrits, 11 000 dons réalisés et 4,2 M€ collectés à ce jour.

Fondation du Sport Français

4,2 M€

collectés au bénéfice
des athlètes français

Soutiens Ton Sportif, en chiffres

1 500

sportifs inscrits
sur la plateforme

11 000

dons réalisés
sur et hors plateforme

4,2 M€

collectés au bénéfice
des athlètes

382 €

montant moyen
par donateur

2 800 €

collectés en moyenne
par athlète

~30 %

des dons destinés aux jeunes
espoirs des Jeux d'hiver Alpes 2030

Les temps forts de cette montée en puissance

Financer la performance, bien avant le podium

Stages, déplacements, matériel, double projet : le Pacte de Performance mobilise les entreprises, Soutiens Ton Sportif étend cette logique aux particuliers et aux TPE-PME, avec l'appui de l'ANS, l'INSEP, le CNOSF et le CPSF.

49 athlètes soutenus pour les Jeux Méditerranéens de Tarente

26 accompagnés via Soutiens Ton Sportif, 23 via le Pacte de Performance : la preuve de la complémentarité des deux dispositifs.

Cap sur Los Angeles 2028 et Alpes 2030

Près de 30 % des dons sont déjà destinés à de jeunes athlètes qui préparent les Jeux d'hiver Alpes 2030.

Un engagement collectif au service de la performance française

Particuliers, TPE-PME et grandes entreprises choisissent un mécénat sportif direct, accessible, sécurisé et fiscalement avantageux.



Soutiens Ton Sportif

*Ensemble, donnons aux athlètes
les moyens de leurs ambitions*



Fondation
du Sport
Français

Soutiens Ton Sportif c'est :

la plateforme de financement participatif de la Fondation du Sport Français qui permet à tout sportif de haut niveau de créer sa cagnotte personnalisée et de collecter des dons, en toute sécurité, avec les avantages fiscaux du mécénat.

Ce que vous gagnez



Une **cagnotte personnalisable** en ligne à votre image



Un **cadre juridique et fiscal sécurisé**, porté par la Fondation



Aucune démarche administrative à accomplir de votre côté



Une **visibilité** auprès d'un **réseau de donateurs** engagés



Une mise à disposition d'**outils pour mobiliser votre réseau**



Les avantages pour vos donateurs



En faisant un don à un athlète via Soutiens ton Sportif, **vos donateurs bénéficient des avantages fiscaux du mécénat**, garantis par la Fondation du Sport Français, **seule fondation sportive reconnue d'utilité publique en France**.

60%

de réduction fiscale

pour les entreprises

*dans la limite de 20 000 € ou 0,5% du CA.
Report de l'excédent possible sur les 5
exercices suivants. (CGI Art. L.238 bis)*

66%

de réduction fiscale

**sur le revenu
pour les particuliers**

*dans la limite de 20% du revenu imposable.
Report possible sur 5 années suivantes.
(CGI Art. L.200)*

75%

de réduction fiscale

**sur la fortune immobilière
pour les particuliers**

*dans la limite de 50 000€ par an.
(CGI Art. L.978)*

- Un **don de 1 000 €** d'une **entreprise** ne coûte réellement que **400 € après réduction d'impôt**.
- Un **don de 1 000 €** d'un particulier ne coûte réellement que **340 € après réduction d'IR**.



Comment ça marche ? - 4 étapes pour lancer votre cagnotte

1



Créez votre campagne

Rendez-vous sur
www.soutienstonsportif.fr
et cliquez sur "Déposer
mon dossier"

 **Déposer mon dossier**

2



Déposez vos documents

Préparez et joignez les
pièces suivantes :

- Remplir le formulaire
- Signer la charte des engagements
- Envoyer par mail les pièces justificatives demandées dans le formulaire

3



Personnalisez votre page

Ajoutez votre nom,
votre projet, vos visuels
/ photos.

La plateforme est
entièrement
personnalisable.

4



Mobilisez & collectez !

Partagez votre
cagnotte auprès de
votre réseau, mobilisez
votre communauté et
les mécènes
potentiels.

Les dons arrivent
directement sur la
plateforme.



Comment ça marche ? - **Le circuit des reversements**

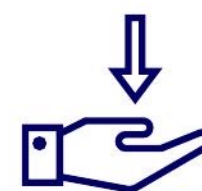


01



Dons collectés sur la plateforme (mois M), CERFA sous 48H

02



Réception des dons par la Fondation en début de mois M+1, avec retenue de 10% pour fonctionnement.

03



Reversement à l'athlète sous un délai usuel d'un mois après déduction des frais de gestion



Les dons sont encaissés par la Fondation du Sport Français, qui émet les reçus fiscaux et reverse les fonds à l'athlète.

Aucune démarche n'est requise de votre côté.



Informations pratiques - Modalités de don



Montant du don	Mode de paiement	Procédure
À partir de 15€	Carte bancaire	Paiement direct sur la cagnotte
À partir de 200€	Virement instantané via la plateforme	Paiement direct sur la cagnotte
SI contrepartie	Virement bancaire sur le RIB STS	Convention promesse de don entre le donateur et la Fondation à signer au préalable



Informations pratiques



Frais de gestion

La Fondation du Sport Français prélève des frais de gestion sur chaque don reçu, **pour assurer le traitement administratif, fiscal et financier du dispositif** :

- 10% **du montant** du don

SI Contreparties symboliques

Il est possible de **remercier vos donateurs** par une contrepartie symbolique (goodies, invitation, etc.), sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La valeur de toute contrepartie **ne doit pas dépasser 25% du montant** du don, dans une **limite de 73€ TTC pour un don de particulier**.



Chiffres clés - 2025

2 545 215 €

Dons collectés sur la
plateforme en 2025

1013 → 748

inscrits sur la
plateforme

dont

ayant reçu
des dons



soit

74%

des inscrits

259 > 3 000€

cagnottes



dont

13 > 20 000€

cagnottes



©Vincent Curutchet / KMSP



Informations pratiques



www.soutienstonsportif.fr



contact-soutienstonsportif@fondation-du-sport-francais.fr



01 40 02 09 42



14 Rue des Reculettes, 75013 Paris

“Donnez à un champion les moyens de ses ambitions

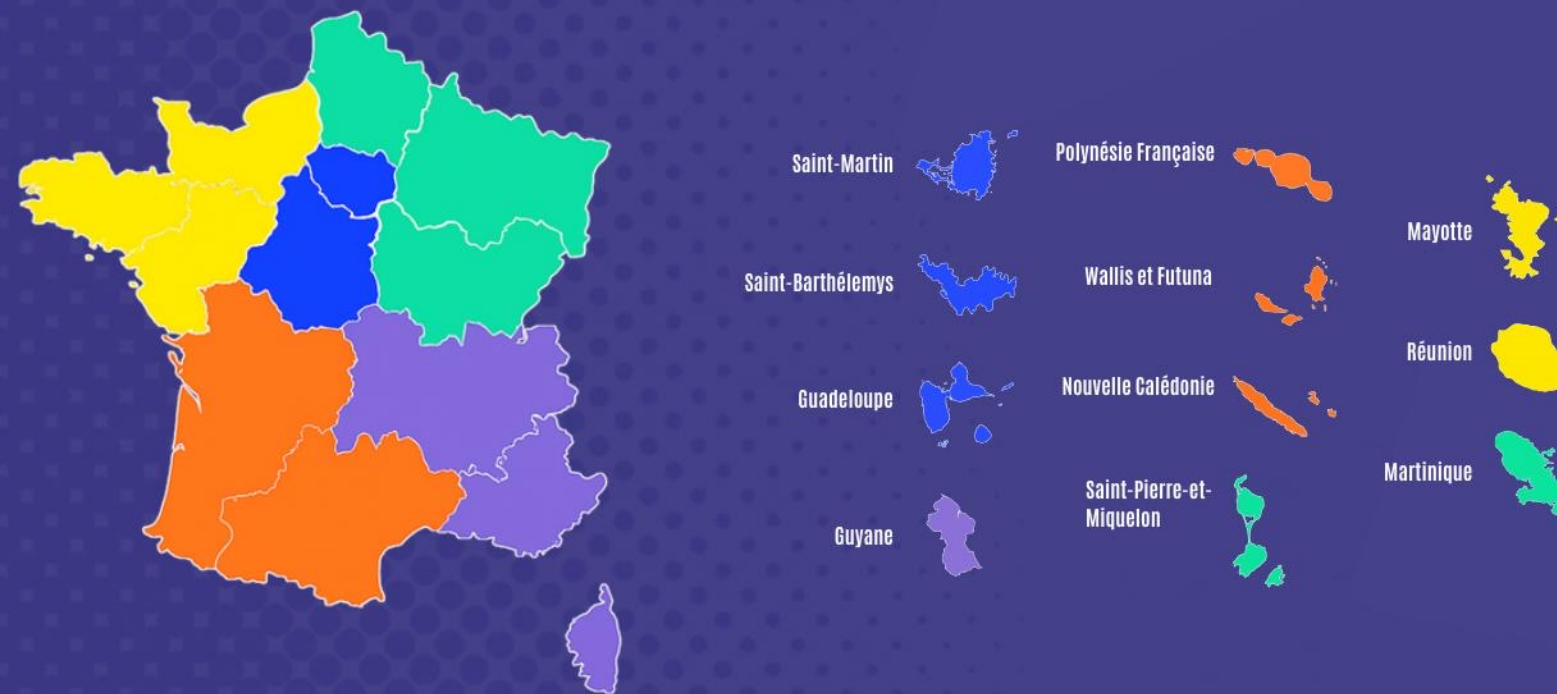
Un cadre sécurisé et encadré par la Fondation du Sport Français, reconnue d'utilité publique.



Votre interlocuteur en région

La Fondation s'appuie sur un réseau de délégués territoriaux présents partout en France.

Pour bénéficier d'un accompagnement de proximité, rapprochez-vous du délégué territorial de votre région.



Grégoire Michel

Délégué territorial Hauts-de-France / Grand Est /
Bourgogne Franche-Comté
grégoire.michel@fondation-du-sport-francais.fr



François SANGAM

Délégué territorial Bretagne / Pays de Loire /
Normandie
francois.sangam@fondation-du-sport-francais.fr



Thibault CIRIER

Délégué territorial Ile-de-France / Centre-Val
de Loire
thibault.cirier@fondation-du-sport-francais.fr



Ilona RAZAKAZAFY

Déléguée territoriale Nouvelle-Aquitaine /
Occitanie
ilona.razakazafy@fondation-du-sport-francais.fr



Pauline PAGANON

Déléguée territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Auvergne-Rhône-Alpes / Corse
pauline.paganon@fondation-du-sport-francais.fr





Soutiens Ton Club

*Votre club mérite le soutien
de toute une communauté*



Fondation
du Sport
Français

Soutiens Ton Club c'est :

La plateforme de mécénat participatif de la Fondation du Sport Français qui permet à votre association sportive de collecter des dons d'entreprises et de particuliers : simplement, en toute sécurité, sans aucune démarche administrative.

Ce que vous gagnez



Une **cagnotte personnalisable** en ligne à l'image de votre club



Un **cadre juridique et fiscal sécurisé**, porté par la Fondation



Aucune formalité administrative à accomplir pour le club



Une **visibilité** auprès d'un **réseau de donateurs** engagés



Une mise à disposition d'**outils pour prospecter**

Les avantages pour vos donateurs



En faisant un don à votre club via Soutiens ton Club, **vos donateurs bénéficient des avantages fiscaux du mécénat**, garantis par la Fondation du Sport Français, **seule fondation sportive reconnue d'utilité publique en France**.

60%

de réduction fiscale

pour les entreprises

*dans la limite de 20 000 € ou 0,5% du CA.
Report de l'excédent possible sur les 5
exercices suivants. (CGI Art. L.238 bis)*

66%

de réduction fiscale

sur le revenu pour les particuliers

*dans la limite de 20% du revenu imposable.
Report possible sur 5 années suivantes.
(CGI Art. L.200)*

75%

de réduction fiscale

sur la fortune immobilière pour les particuliers

*dans la limite de 50 000€ par an.
(CGI Art. L.978)*

- Un **don de 1 000 €** d'une **entreprise** ne coûte réellement que **400 € après réduction d'impôt**.
- Un **don de 1 000 €** d'un particulier ne coûte réellement que **340 € après réduction d'IR**.



Comment ça marche ? - 4 étapes pour lancer votre cagnotte



1



Créez votre campagne

Rendez-vous sur www.soutienstonclub.fr et cliquez sur "Inscrire son club"

+ INSCRIRE SON CLUB

2



Déposez vos documents

Préparez et joignez les trois pièces suivantes :

- **RIB du club** (daté et signé)
- **Dernière version des statuts** (signée)
- **Attestation d'affiliation à votre fédération** pour la saison en cours

3



Personnalisez votre page

Ajoutez le nom de votre club, votre projet, vos visuels.
La plateforme est entièrement personnalisable.

4



Mobilisez & collectez !

Partagez votre cagnotte auprès de vos adhérents, partenaires locaux et entreprises du territoire.
Les dons arrivent directement sur la plateforme, sans aucune action de votre part.



Comment ça marche ? - Le circuit des reversements

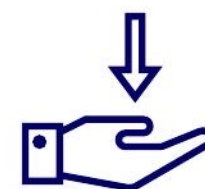


01



Dons collectés sur la plateforme (mois M), CERFA sous 48H

02



Réception des dons par la Fondation en début de mois M+1*

*Avec déduction des frais de gestion.

03



Reversement au club sous un délai usuel d'un mois après déduction des frais de gestion



Les dons sont encaissés par la Fondation du Sport Français, qui émet les reçus fiscaux et reverse les fonds au club.

Aucune démarche n'est requise de votre côté.



Informations pratiques - Modalités de don



Montant du don	Mode de paiement	Procédure
Moins de 10 000€	Carte bancaire OU Virement instantané sur le site (fintec)	Paiement direct sur la cagnotte
Plus de 10 000€	Virement bancaire	Hors plateforme*

*Pour tout **paiement hors plateforme**, contacter Victor Mutte : victor.mutte@fondation-du-sport-francais.fr



Informations pratiques



Frais de gestion

La Fondation du Sport Français prélève des frais de gestion sur chaque don reçu, **pour assurer le traitement administratif, fiscal et financier du dispositif** :

- **5% du montant** du don pour les paiements effectués **via la plateforme**
- **10% du montant** du don pour les paiements **hors plateforme**

Contreparties symboliques

Il est possible de **remercier vos donateurs** par une contrepartie symbolique (goodies, invitation, etc.), sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La valeur de toute contrepartie **ne doit pas dépasser 25% du montant** du don, dans une **limite de 73€ TTC pour un don de particulier**.



Informations pratiques



www.soutienstonclub.fr



contact-soutienstonclub@fondation-du-sport-francais.fr



01 40 02 09 42



14 Rue des Reculettes, 75013 Paris

“Participez au succès de votre club sportif”

Un cadre sécurisé et encadré par la Fondation du Sport Français, reconnue d'utilité publique.





Votre interlocuteur en région

La Fondation s'appuie sur un réseau de délégués territoriaux présents partout en France.

Pour bénéficier d'un accompagnement de proximité,
rapprochez-vous du délégué territorial de votre région.



Grégoire Michel

Délégué territorial Hauts-de-France / Grand Est /
Bourgogne Franche-Comté
gregoire.michel@fondation-du-sport-francais.fr



François SANGAM

François SANGAM
Délégué territorial Bretagne / Pays de Loire /
Normandie
francois.sangam@fondation-du-sport-francais.fr



Thibault CIRIER

Délégué territorial Ile-de-France / Centre-Val
de Loire
thibault.cirier@fondation-du-sport-francais.fr



Ilona RAZAKAZAFY

Déléguée territoriale Nouvelle-Aquitaine / Occitanie
ilona.razakazafy@fondation-du-sport-francais.fr



Pauline PAGANON

Déléguée territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
/ Auvergne-Rhône-Alpes / Corse
pauline.paganon@fondation-du-sport-francais.fr

